



---

La formation continue  
et l'éducation des adultes :  
un droit à l'éducation



Comité école et société

Document présenté  
à la réunion du conseil fédéral  
des 4, 5 et 6 décembre 2002



## ***Mandat***

À la dernière réunion du conseil fédéral, les membres de la FNEEQ ont assisté à la présentation de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et d'un *Plan d'action* que le gouvernement québécois a rendus publiques le 2 mai dernier. Cette politique et son plan d'action étaient attendus depuis fort longtemps. Elle avait été annoncée par l'ancienne ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, dans son document *Prendre le virage du succès en 1997*<sup>1</sup>.

À la suite de la présentation de la politique, une proposition a été votée par l'assemblée pour donner à l'exécutif de la FNEEQ le mandat suivant :

Organiser une journée d'étude fédérale sur la formation continue afin que la fédération puisse émettre un avis officiel sur la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et évaluer, notamment, les impacts de la politique sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants des divers ordres d'enseignements concernés.

De plus, un mandat a été donné au comité école et société pour qu'il soit mis à contribution afin de produire une analyse en profondeur de la nouvelle politique dans le but d'outiller les participantes et les participants à la journée d'étude en ce qui concerne les différentes mesures proposées par le plan d'action gouvernemental.

Le comité école et société propose donc au conseil fédéral un document d'analyse qui reprend le dossier de la formation continue et de l'éducation des adultes. Vous y trouverez le contexte dans lequel le dossier a évolué ; l'histoire de l'éducation des adultes au Québec ; les différentes positions de la FNEEQ et de la CSN ainsi que les grandes lignes de la politique. Ces éléments nous permettront de soulever des questions afin de susciter la discussion et le débat dans le cadre de cette demi-journée d'étude sur la formation continue et de l'éducation des adultes.

---

<sup>1</sup> Nous pouvions lire dans ce document que la politique devrait traiter de l'accessibilité des divers types de formation, à tous les ordres d'enseignement ; de la lutte contre l'analphabétisme ; du rôle de la formation à distance et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; de la reconnaissance des acquis ; des services d'accueil et d'aide ; des moyens de contrer l'échec et l'abandon scolaire chez les adultes en formation continue ; du partage des rôles entre les intervenants du champ de la formation continue ; de la reconnaissance du rôle éducatif que jouent les groupes populaires.



## **PRENDRE LE VIRAGE DE LA FORMATION CONTINUE**

L'éducation des adultes n'est pas un phénomène nouveau. Il remonte aux années 30 lorsque des expériences originales ont été mises sur pied pour former les agriculteurs qui ne s'étaient pas résolus à quitter la campagne et qui ont dû rapidement se recycler en raison des exigences du marché. Le phénomène s'est intensifié dans les années 60 avec la révolution tranquille et aujourd'hui, au tournant du siècle tous, les gouvernements, les syndicats, les organismes communautaires et les partenaires de l'industrie s'entendent pour dire qu'il faut prendre maintenant le virage de la formation continue.

On dit que la société actuelle vit dans un monde en mutation, de plus en plus complexe. On dit aussi qu'elle est de plus en plus dominée par des changements technologiques et scientifiques continuels, par une explosion de l'information, dans un contexte de mondialisation. Ces changements créent des besoins de perfectionnement et de recyclage chez les travailleurs qui ne cessent d'augmenter. Les nouveaux défis individuels et collectifs exigent désormais l'acquisition et le renouvellement des connaissances et des compétences afin que chacun puisse agir comme citoyen responsable et user pleinement de ses droits démocratiques.

Cette société en mutation fait en sorte que le droit d'apprendre apparaisse plus que jamais nécessaire. Le phénomène de l'éducation des adultes doit se transformer en un apprentissage tout au long de la vie et faire en sorte que nous devons prendre le virage de la formation continue telle que définit par la déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes qui a été signée en 1997 lors de la V<sup>ième</sup> conférence internationale de l'UNESCO :

L'éducation des jeunes et des adultes, considérée comme un processus qui dure toute la vie, a pour objectifs de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés, de les mettre mieux en mesure de faire face aux transformations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble, et de promouvoir la coexistence, la tolérance ainsi qu'une participation éclairée et créative des citoyens à la vie de la collectivité, bref, de permettre aux individus et aux communautés de prendre leur sort et celui de la société en main pour pouvoir relever les défis de l'avenir.

Il est indispensable que les démarches adoptées en matière d'éducation des adultes soient fondées sur l'héritage, la culture, les valeurs et le vécu antérieur des intéressés et qu'elles soient conduites de manière à faciliter et à stimuler la participation active et l'expression des citoyens.<sup>2</sup>

D'après la déclaration de Hambourg, la notion d'éducation des adultes suppose que l'on repense le contenu de l'éducation pour une conception nouvelle selon laquelle celle-ci est censée s'étendre véritablement à la vie entière. Ce virage de la formation continue serait devenu un enjeu de société et une question d'avenir.

### **LES VÉRITABLES ENJEUX**

De plus en plus d'adultes réalisent que leur formation est insuffisante et ne permet pas d'accéder pleinement au marché du travail. Tôt ou tard, ils prendront le chemin de l'école. Mais quel type de formation les établissements scolaires devront-ils offrir à ces adultes qui veulent retourner aux études ? Quelle est cette conception nouvelle de l'éducation prônée par la déclaration de Hambourg ? Nous pouvons lire dans la déclaration que « c'est la possibilité pour les individus, quel que soit leur âge, de réaliser leur potentiel, individuellement et collectivement. » Les gouvernements devront prendre leur responsabilité pour que « la reconnaissance du droit à l'éducation tout au long de la vie se traduise par la mise en place des conditions d'exercice de ce droit. »

La formation qui est donnée aux adultes subit de fortes pressions pour s'ajuster aux fonctions de travail en se modelant sur les révisions des programmes de la formation professionnelle et technique. Comme le rappelait le secrétaire général, Ronald Cameron, en septembre 2001 au journal *Le Devoir* : « On cherche à obtenir une plus grande adéquation entre la formation et le marché du travail mais le problème, c'est qu'on ne tient pas compte de la mission éducative de cette formation ». En effet, les gouvernements semblent vouloir beaucoup plus répondre aux impératifs économiques créés par la mondialisation des marchés et la pénurie de l'emploi dans certains secteurs que répondre aux besoins exprimés par les adultes.

---

<sup>2</sup> De plus, on pouvait lire à la fin de la déclaration : « Convaincus de la nécessité de l'éducation des adultes, nous, qui sommes à Hambourg, nous engageons à faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes se voient offrir la possibilité d'apprendre tout au long de leur vie. Dans ce dessein, nous constituerons des alliances plus larges afin de mobiliser et mettre en commun nos ressources pour faire de l'éducation des adultes une joie, un moyen, un droit et une responsabilité partagées. »

La FNEEQ a pris position à plusieurs reprises dans ce dossier. Dans son mémoire pour la Commission des États généraux de l'éducation en 1995, la FNEEQ était convaincue qu'il fallait **prendre le virage de la formation continue et admettre, dans les principes d'organisation du monde scolaire, le fait que les besoins en formation s'étendent dorénavant sur toute une vie.** Mais, à son Congrès de juin 2000, elle admettait en même temps qu'une multitude de problèmes avaient fait leur apparition dans le milieu de l'éducation et que les enseignantes et les enseignants étaient maintenant confrontés à des réalités et à des décisions qui vont de plus en plus à l'encontre des exigences dévolues à un enseignement de qualité.<sup>3</sup>

Elle réaffirme, à l'occasion de ce congrès, *« la nécessité de répondre à l'ensemble des besoins de la population québécoise en insistant sur l'importance de rétablir un meilleur équilibre entre les trois volets que devrait couvrir une telle politique :*

- *formation de base (alphabétisation, francisation),*
- *formation à l'emploi,*
- *éducation à la citoyenneté,*

*et conséquemment, exige un financement adéquat pour chacun de ces volets».*<sup>4</sup>

En effet, si nous voulons vraiment comprendre les véritables enjeux de l'éducation des adultes et de la formation continue, il faut tenir compte du contexte dans lequel les choses évoluent depuis quelques années. Le désengagement de l'État en matière d'éducation, les chevauchements entre les ordres d'enseignement, la déréglementation des Attestations d'études collégiales (AEC), la concurrence entre les établissements eux-mêmes qu'ils soient privés ou publics, la rivalité entre l'enseignement régulier et l'enseignement aux adultes, ne font qu'accentuer la problématique de l'éducation des adultes et de la formation des adultes.

---

<sup>3</sup> Les trois regroupements de la FNEEQ ont eux aussi pris position à différents moments dans les dix dernières années. Le regroupement-cégep s'est battu pour l'intégration de l'éducation des adultes à l'enseignement régulier. Le regroupement-université a pris position sur la formation continue à l'université lors d'une coalition pour la défense des programmes de certificats dispensés à l'éducation permanente en 1992-93. Cette position a été réaffirmée dans les mémoires présentés lors de l'adoption de la politique à l'égard des universités (L'université au service de la formation). Cette position est directement liée à l'accessibilité aux études, sociale et géographique. Le regroupement-privé n'a pas pris officiellement position, mais plusieurs syndicats locaux se sont battus pour que les professeurs à l'éducation des adultes aient des conditions de travail décentes.

<sup>4</sup> Recommandation adoptée au Congrès 2000 de la FNEEQ, Hull, juin 2000

Ils sont à la fois les parents pauvres du secteur de l'éducation et la « vache à lait » des établissements pour pallier le manque de ressources et la baisse des effectifs étudiants dans le réseau de l'éducation.

Un des effets pervers de cette situation est sans aucun doute les conditions de travail lamentables des enseignantes et des enseignants à l'éducation des adultes. En effet, ils se battent depuis plusieurs années pour améliorer leur sort. *La quasi-totalité des enseignantes et des enseignants sont à statut précaire. Ils sont engagés à la leçon, sans sécurité d'emploi, sans soutien et sans encadrement pédagogique, isolés sans lien avec les autres enseignants du régulier et sans participation à la vie départementale et aux autres instances pédagogiques de leur établissement. En plus d'être sous-payés, ils bénéficient rarement des avantages sociaux (assurances, régimes de retraite, congés de maladie, etc.).*<sup>5</sup>

Il faudra analyser la nouvelle politique et son plan d'action à la lumière de la véritable mission de l'école et des principes qui ont toujours prévalu à la FNEEQ c'est-à-dire le droit à l'éducation. Tous ont droit à une école démocratique et accessible. Nous devons contribuer à l'émergence d'une société plus juste, plus libre et plus égalitaire et nous permettre de progresser vers une plus grande humanité. Ces principes rejoignent les propos du Rapport Jacques Delors en 1996<sup>6</sup> :

Face aux multiples défis de l'avenir, l'éducation apparaît comme un atout indispensable pour permettre à l'humanité de progresser vers les idéaux de paix, de liberté et de justice sociale. La Commission tient donc, à l'issue de ses travaux, à affirmer sa foi dans le rôle essentiel de l'éducation dans le développement continu de la personne et des sociétés. Non pas comme un « remède miracle », non pas comme le « sésame ouvre-toi » d'un monde parvenu à la réalisation de tous ces idéaux, mais comme une voie, parmi d'autres, certes, mais plus que d'autres, au service d'un développement humain plus harmonieux, plus authentique, afin de faire reculer la pauvreté, l'exclusion, les incompréhensions, les oppressions, les guerres, ...

---

<sup>5</sup> Mémoire CSN, 2002

<sup>6</sup> En 1996, le directeur général de l'UNESCO, M<sup>r</sup> Federico Mayor, a confié à une commission internationale présidée par Jacques Delors le soin de réfléchir sur l'éducation au vingt et unième siècle. L'enjeu était de taille. Quelle place nos sociétés réservent-elles aux jeunes à l'École, dans la famille ou dans la nation? Comment l'éducation peut-elle préparer les générations futures aux exigences d'un monde en constant bouleversement? Comment surmonter la crainte du chômage, l'angoisse de l'exclusion et celle de la perte d'identité? Enfin, comment faire progresser dans l'humanité les idéaux de paix, de liberté et de justice sociale? Ce rapport voulait donner à la jeunesse la place qui lui revient, et faire de l'éducation une expérience globale qui se déploie tout au long de la vie de chaque individu.

Nous vous proposons, donc, au point de départ, de faire un retour en arrière et de rappeler quelques jalons de l'histoire de l'éducation des adultes au Québec. Nous comprendrons mieux le contexte dans lequel cette nouvelle politique et son plan d'action ont été élaborés. Par la suite, nous reprendrons les grandes lignes de la politique. Comme cette politique est dense et touffue, nous insisterons sur ce qui concerne plus particulièrement les trois ordres d'enseignement, le secondaire, le cégep et l'université. Il sera alors important de rappeler les positions de la CSN dans ce dossier. Nous serons alors mieux en mesure de clarifier nos positions et les défendre sur toutes les tribunes qui s'offrent à nous, que ce soit au groupe de travail CSN en éducation, au ministère de l'Éducation ou à nos administrations locales par exemple.

## LE CONTEXTE HISTORIQUE

De la fin des années 1930 à la fin des années 1950<sup>7</sup>, la société québécoise connaissait des tiraillements entre un conservatisme proclamé et un mouvement de modernisation. Rappelons que le gouvernement de Maurice Duplessis, appuyé par une partie de l'élite traditionnelle et le clergé, affichait alors un profond conservatisme sur les plans économique, social et politique, s'opposant à l'accroissement de l'intervention étatique, valorisant les valeurs traditionnelles et faisant la promotion du monde rural. La prospérité d'après-guerre et des phénomènes nouveaux, tels que la croissance démographique, l'industrialisation massive et l'exode rural, pour ne nommer que ceux-ci, creusaient cependant de plus en plus l'écart entre des institutions figées et une réalité socio-économique évoluant rapidement.

En matière d'éducation, le Québec était doté d'un système embryonnaire, fortement contrôlé par l'Église catholique. La faible scolarisation et le manque de qualification professionnelle des Canadiens français les condamnaient plus souvent qu'autrement aux emplois les moins bien rémunérés. Et la situation de l'analphabétisme et la situation de l'éducation des Canadiens français étaient épouvantables.

---

<sup>7</sup> Le livre intitulé *L'éducation des adultes au Québec (1930-1980)* dégage deux périodes importantes. La première allant de la fin des années 1930 à la fin des années 1950, est caractérisée par l'émergence d'un nouveau phénomène, celui de l'éducation des adultes. Malgré le profond conservatisme de la société québécoise, cette période est marquée par une réelle volonté de changement démocratique et de modernisation des institutions québécoises. Quant à la deuxième période, allant du début des années 1960 au début des années 1980, elle se distingue par l'explosion des expériences et des innovations en éducation des adultes puis par un certain processus d'institutionnalisation, suivi de ce que certains ont appelé « une récession en éducation des adultes ».

L'éducation des adultes cependant se développera d'une façon parallèle au système en place et s'inscrira au fond d'une mouvance, celle de la démocratisation et de la modernisation de la société québécoise. Ainsi, différentes associations oeuvraient en éducation populaire. Elle était le fait des syndicats, de l'Action catholique et des mouvements sociaux. Le gouvernement ne s'en occupait pas, les écoles publiques non plus. Très tôt, ces différents mouvements et ces actions individuelles et volontaires se sont rattachés à un organisme qui s'est rapidement constitué en pôle rassembleur : l'Institut canadien d'éducation des adultes, l'ICEA.

Du début des années 1960 au début des années 1980, la révolution tranquille a permis la consolidation de la démocratisation de l'éducation des adultes dans la société québécoise grâce à la reconnaissance et à l'engagement de l'État. Cependant, nous verrons que cette même reconnaissance du gouvernement en matière d'éducation des adultes a entraîné certains effets pervers.

Le domaine de l'éducation des adultes deviendra un secteur important au sein de l'État québécois. Dès le début des années 1960 et sous la pression de différents intervenants dans le domaine de l'éducation, deux commissions d'enquêtes seront mises sur pied : la commission Parent et la commission Ryan. Celles-ci mettront en lumière les retards à combler en ce domaine et proposeront des solutions afin de répondre aux problèmes de modernisation auxquels la province faisait face.

Le gouvernement donnera suite aux différentes recommandations en créant en 1966, au ministère de l'Éducation, la direction générale de l'éducation permanente (DGEP), qui deviendra en 1974 la direction générale de l'éducation des adultes (DGEA). Rapidement, un secteur public d'éducation des adultes se développe dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités.

La réforme du système de l'éducation entreprise dans la foulée de la révolution tranquille, a certes répondu à des besoins réels. La modernisation des institutions d'enseignement, la démocratisation et l'accessibilité de l'éducation ont permis à des milliers d'adultes de reprendre le chemin de l'école. Or, cette reconnaissance et cette prise en charge de l'éducation des adultes par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement ont manifestement entraîné sa scolarisation. Pour certains, cette scolarisation a eu tendance à miner la spécificité de l'éducation des adultes en intégrant et en calquant les programmes pour adultes sur ceux des jeunes.

Dans la décennie des années 1980, la nouvelle priorité donnée aux objectifs économiques aura comme conséquence l'adoption d'une vision réductrice de l'éducation des adultes par les gouvernements. Désormais, on cherchera à rentabiliser ce secteur. Mais sous la pression de milieux divers, il y aura la formation d'une Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes qu'on appelle désormais la Commission Jean. Les conclusions de la commission constitueront le miroir de la réalité en éducation des adultes. Elle doit être porteuse des avancées démocratiques. Mais son application pratique ne sera jamais réalisée et le rapport semblera tomber dans l'oubli. L'étanchéité des différents secteurs, de même que celle des ministères, le manque de ressources et de moyens continuent toujours de faire obstacle au plein développement d'une politique éducative inclusive et axée sur l'accessibilité.

Mais le Rapport Delors en 1996 et la déclaration de Hambourg de 1997 ramèneront l'idée au Québec de l'urgence d'une politique de l'éducation des adultes et de la formation continue. En effet, le Rapport Delors dont la mission fut précisément de tracer les grandes voies de l'avenir pour nos systèmes d'éducation affirmait sa foi dans le rôle de l'éducation dans le développement continu de la personne et des sociétés.

La Commission des États généraux en 1996, suite aux pressions de l'ICÉA, des organisations syndicales et des groupes populaires et d'action communautaire, consacrait toute une section à la formation continue. Elle s'inscrivait d'ailleurs dans la même perspective que le Rapport Delors. La commission a fait une plus large et une plus juste place aux adultes et réclamait une véritable politique gouvernementale d'éducation permanente.

Mais c'est surtout la déclaration de Hambourg de 1997 qui donnera les grands axes de la politique de la formation continue annoncée par l'ancienne ministre de l'Éducation Pauline Marois qui en fera une ligne d'action de son plan ministériel pour la réforme de l'éducation.

Deux ministres plus tard, et après de nombreuses versions préliminaires et quelques consultations, le gouvernement adoptera enfin la politique et un plan d'action.

Dans le cadre des consultations, la CSN a produit un mémoire et organisé un colloque sur la formation continue et l'éducation des adultes. Avant d'aborder la politique elle-même il serait important de revoir brièvement les orientations de la CSN dans ce dossier.

## LES ORIENTATIONS DE LA CSN

### *Le septième Colloque Gérard-Picard*

Le septième Colloque Gérard-Picard portant sur la formation continue dans les milieux de travail, sous le thème *Travailler et apprendre tout au long de la vie* confirmait l'engagement de la CSN à faire de la formation continue en milieu de travail un droit et une priorité :

« Pour la CSN, la formation continue est un droit, un droit qui doit faire partie intégrante de nos revendications, de nos luttes et mobiliser nos énergies aujourd'hui [...]. Il faut mettre les énergies nécessaires pour développer une véritable culture de formation continue dans nos milieux de travail. Il est de notre devoir d'y travailler avec vigueur. »<sup>8</sup>

Pour la CSN, la formation continue est un investissement sur les plans individuel, économique et social. Elle s'engageait donc à faire la promotion et la défense de la formation continue en milieu de travail dans toutes les organisations et sur toutes les tribunes où elle est présente ; de soutenir ses syndicats et ses organisations affiliées dans leur travail pour la négociation et la mise en place d'une culture de formation continue dans les entreprises ; suivre systématiquement l'application de la loi 90 ; d'exiger l'adoption d'une politique gouvernementale ; et de poursuivre le travail avec ses partenaires.

En fait, le syndicat doit être un décideur incontournable dans la formation continue, particulièrement en milieu de travail. Reprenons les conclusions du colloque :

« C'est pourquoi, pour la CSN, les syndicats sont directement interpellés dans la mise en place d'une culture de formation continue dans les milieux de travail. Ils doivent voir venir les changements et prendre les moyens pour que leurs membres y soient associés. Devant les transformations rapides du monde du travail, les syndicats doivent prendre l'initiative et se préoccuper de l'employabilité de leurs membres. Ceux-ci doivent se voir reconnaître les compétences acquises en milieu de travail et se voir offrir la possibilité d'acquérir la formation manquante. »

---

<sup>8</sup> *Pour une culture de formation continue dans nos milieux de travail.* Discours de clôture du septième Colloque Gérard-Picard, présenté par Marc Laviolette, ex-président de la CSN.

### **Les orientations de la CSN**

C'est ainsi qu'à la suite du colloque, la CSN produisait un mémoire *Réussir le virage de la formation continue, une urgence au Québec* présenté dans le cadre de la consultation sur le *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, le 24 septembre 2001.

Comme on peut le constater, la CSN, en tant qu'organisation syndicale veut que soit reconnue l'importance de la formation donnée en milieu de travail et veut mettre en place une culture de formation continue.

Les conclusions et les recommandations du mémoire formulaient cinq conditions pour réussir ce virage de la formation continue : éradiquer l'analphabétisme et assurer une solide formation de base ; confirmer le rôle déterminant et les responsabilités du réseau public d'éducation ; se doter d'un système de reconnaissance des acquis et des compétences ; expérimenter des mesures novatrices de financement pour supporter les adultes dans leur projet de formation<sup>9</sup> ; assurer des conditions de travail adéquates pour les personnels travaillant à l'éducation des adultes dans tous les ordres d'enseignement.

La politique gouvernementale reprend l'ensemble de ces conditions, à l'exception des conditions de travail pour les personnels enseignants, mais comme nous le verrons, il ne suffit pas d'énoncer de beaux principes, il faut que des actions concrètes soient appliquées.

## **LA POLITIQUE ET SON PLAN D'ACTION**

Il est important de présenter les grandes lignes de la politique et son plan d'action. Nous mettrons l'accent sur ce qui concerne les établissements, et peut susciter des débats et des discussions.

---

<sup>9</sup> La CSN recommandait que chaque personne qui désire économiser en vue d'un projet de formation puisse se créer un fonds de formation ou encore contribuer à son crédit individuel de formation, sans déduction d'impôt.

## **Présentation de la politique**

### **1. Quatre grandes orientations qui s'inspirent de la déclaration de Hambourg**

Au point de départ, disons simplement que la politique propose quatre grandes orientations : assurer une formation de base aux adultes ; maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes ; valoriser les acquis et les compétences par une reconnaissance officielle ; lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance. Chacune de ces orientations relève un certain nombre de constats. À partir de ces constats, la politique présente les défis et les enjeux à relever ainsi que des perspectives d'action. Ensuite, le plan d'action propose une série de mesures correspondantes aux perspectives d'action.

### **2. Des définitions lourdes de conséquences**

La politique débute par une définition de la formation continue et de l'éducation des adultes : « Ces deux termes apparentés renvoient à l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles, ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. »

Mais ces concepts renvoient à deux réalités différentes. L'éducation des adultes renvoie à la dimension scolaire alors que la formation continue renvoie plutôt à la formation liée à l'emploi. Nous verrons que cette différence est importante mettant davantage l'accent sur la formation continue pour une adaptation rapide du travailleur au marché de l'emploi oubliant peut-être un peu trop rapidement d'autres dimensions tout aussi importantes que l'éducation à la citoyenneté par exemple.

Pourtant, la politique dans son ensemble s'appuie sur les principes et les définitions de la Déclaration de Hambourg. En effet, la politique développe une approche centrée sur la personne dans toutes ses dimensions, respectant le caractère pluridimensionnel de l'éducation et de la formation des adultes, abordant l'individu dans sa globalité et favorisant la diversité des voies d'éducation et de formation.

### **3. Un plan d'action qui n'est pas à la hauteur de la politique**

En fait, c'est le plan d'action qui limite passablement la portée de la politique et de la déclaration de Hambourg. Plus souvent qu'autrement, le plan d'action ne fait que répéter les mêmes constats que la politique elle-même sans fixer de mesures et d'actions concrètes. Il vise la dimension économique de la formation en se consacrant exclusivement à répondre aux besoins d'adaptation de la main-d'œuvre tels que définis par les entreprises et les impératifs du marché. Nous verrons alors que les mesures proposées auront un impact sur les établissements d'enseignement. Vous pourrez le constater à la lecture des grandes lignes de la politique et de son plan d'action.

#### *Les grandes lignes de la politique*

##### **1. Première orientation : La formation de base**

Cette première orientation qui veut assurer une formation de base aux adultes vise à augmenter de façon importante le niveau de formation et d'alphabétisation de la population québécoise. La formation de base devra rendre une personne apte à comprendre et à utiliser l'information écrite dans ses activités quotidiennes à la maison, au travail et dans la collectivité ; à communiquer efficacement avec ses pairs et la collectivité ; à utiliser les technologies de l'information et de la communication ; à participer de façon active au développement de la société par l'exercice de tous ses rôles de citoyen.

Le ministère de l'Éducation lancera une vaste campagne de promotion et fixera aux commissions scolaires des cibles régionales précises d'augmentation de l'effectif en formation de base qui devront désormais être incluses dans les plans de réussite.

##### **2. Deuxième orientation : La formation à l'emploi**

La deuxième orientation, *Maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes*, doit en fait être comprise comme étant tout ce qui touche la formation de la main-d'œuvre : l'application de la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, la pénurie de la main-d'œuvre dans plusieurs domaines, les veilles technologiques, le rôle d'Emploi-Québec qui a alloué 400 millions de dollars à la formation de personnes en recherche d'emploi, etc.

Mais l'élément le plus significatif de la politique, ce sont les critiques adressées au système public d'éducation des adultes. Certaines sont pertinentes, d'autres moins. Ces critiques visent surtout le collégial et le secondaire. Ces deux ordres d'enseignement ne favorisent pas l'accès à des cours à temps partiel, les règles budgétaires ne sont pas suffisamment flexibles, les modes actuels d'organisation pédagogiques ne semblent pas faciliter l'adaptation des contenus ou des horaires aux besoins particuliers des individus et des employeurs. Ces obstacles semblent limiter passablement l'accès à la formation continue.

Là où le bât blesse et sérieusement, c'est que le gouvernement propose comme solution une plus grande marge de manœuvre aux établissements d'enseignement pour répondre rapidement et avec souplesse aux besoins régionaux de la formation de la main-d'œuvre. Les établissements expérimenteront des programmes de formation de courte durée. L'offre de cours à temps partiel sera revue. Il faudra aménager diverses formes d'apprentissage dont les cours à temps partiel en général et pour la formation manquante en particulier ; l'organisation à entrée périodique et sortie variable ; la formation individualisée ; la formation en entreprise ; la formation à distance et en ligne.

### **3. Troisième orientation : La reconnaissance des acquis et des compétences**

Le gouvernement exige donc pour les établissements souplesse et flexibilité. Ainsi, il veut favoriser la reconnaissance des acquis et des compétences pour que les travailleuses et les travailleurs les fassent valoir d'une façon officielle dans un contexte d'économie du savoir qui accroît les exigences de qualification de la main-d'œuvre et exerce des pressions sur eux. C'est pour le gouvernement une question d'équité sociale et de développement économique. Mais le problème c'est la lourdeur du processus et la difficulté d'avoir un accès réel aux services de reconnaissance des acquis dispensés dans les établissements d'enseignement. Le gouvernement vise donc, encore une fois, des approches plus souples et plus simples. On veut une reconnaissance officielle pour des programmes d'études scolaires, mais, on veut aussi soutenir d'autres approches par des « acteurs du marché du travail » en établissant des « référentiels professionnels » pour une « qualification professionnelle » et une « certification fondées sur des standards du marché du travail ». À cet effet, il y aura création d'une table interministérielle de reconnaissance des acquis et des compétences assistée d'un comité d'expert. Il y aura aussi reconnaissance dans le régime pédagogique de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle. Par exemple, au collégial, la définition de ce droit dans le régime des études se traduira dans les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. « Les liens et les distinctions utiles seront faits avec la réglementation relative aux équivalences, aux exemptions,

et aux substitutions de cours ainsi qu'avec les règles de délivrance des diplômes et de sanction applicables. »

La reconnaissance des acquis et des compétences permet alors d'identifier la formation manquante. Elle est centrale dans ce dossier. Elle fera l'objet d'une relance majeure afin d'en élargir l'accès. Elle sera consolidée par la formation à distance, les technologies de l'information et des communications, l'autoapprentissage, la formation à temps partiel, etc. Les établissements scolaires seront mis à contribution, mais on veut aussi s'appuyer sur ce qui existe en dehors d'elles.

#### **4. Quatrième orientation : L'accessibilité, la persévérance et le financement**

Cette orientation part de deux constats. Le gouvernement voit dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) un des moyens importants pour favoriser l'accessibilité à la formation. Elles sont moins coûteuses à l'usage que les approches traditionnelles parce qu'elles permettent « de répondre à une demande nombreuse, individuelle et dispersée sur le territoire. » Et, plusieurs adultes faiblement scolarisés préfèrent apprendre dans l'action et par la voie de l'engagement social plutôt que de s'inscrire dans un établissement d'enseignement.

La moitié des ressources consacrées par le MEQ est destinée à la formation professionnelle et à la formation générale, l'autre moitié est répartie entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire. Mais les variations et les modes de financement de l'éducation des adultes limitent l'offre et la prestation des services.

Encore une fois, on insiste, le milieu scolaire manque de souplesse. Ainsi, la question de la responsabilité de l'État, des divers ministères, des individus et des employeurs dans le financement de la formation continue est posée. Il y a lieu de se poser les questions suivantes : l'éducation des jeunes et celle des adultes devraient-elles être financées par des sources différentes ? Les établissements d'enseignement devraient-ils toujours autofinancer leur offre de service en formation continue ? Les entreprises et les individus devraient-ils payer le coût réel de la formation continue allant au-delà du DES ou du DEP ?

En fait, le gouvernement cherche des formules de financement en s'inspirant des pays de l'OCDE, en proposant une réforme de l'aide financière et à examiner les dispositifs des régimes fiscaux. Les différents ministères seront appelés à se coordonner, à se concerter et travailler en partenariat. Les établissements scolaires seront appelés à jouer un rôle plus soutenu dans leur milieu. Ils ne devront pas être seulement un fournisseur de services.

## **UN REGARD CRITIQUE SUR LA POLITIQUE : DES QUESTIONS ! UN DÉBAT !**

Nous avons fait rapidement le tour de la politique et des pistes d'action proposées par le gouvernement pour favoriser la formation continue tout au long de la vie. Les intentions de la politique sont louables. Comme nous l'avons dit dans la présentation de la politique, elle s'appuie sur les principes et les définitions de la déclaration de Hambourg. On présente une position plus ouverte, voir progressiste en faisant appel à une commune appartenance à l'humanité, mais cette politique est restrictive, voire néolibérale dans son application.

En effet, la politique développe une approche centrée sur l'individu et la collectivité, mais en même temps aborde très peu la possibilité pour l'adulte d'avoir accès à une culture plus large, comme la culture scientifique, politique ou artistique, par exemple. Il se dégage plutôt une vision utilitariste et économique orientée principalement vers l'adaptation de la main-d'œuvre dans une perspective de rentabilité et de productivité. Sommes-nous à la merci de la demande des petites et moyennes entreprises ? Est-ce que la culture générale et scientifique a un prix ? Comment concilier à la fois une éducation humaniste et le plein emploi ?

Cette vision utilitariste et économique limite passablement la portée de la politique. Nous pouvons très bien le constater lorsqu'elle aborde la formation de base. On dit que l'acquisition de cette formation doit rendre une personne apte à comprendre et à utiliser l'information écrite dans des activités quotidiennes ; à communiquer efficacement ; à utiliser les TIC. En fait, cette définition de cette formation de base est encore plus restrictive que les exigences d'un secondaire trois. On donne supposément accès à une formation générale, mais cette formation est limitée. Il n'est pas étonnant que les cégeps et les universités sont les grands absents de la politique. Doit-on se satisfaire d'une telle connaissance aussi minimaliste ?

Il est important de s'attarder au rôle des TIC dans la politique. Elles font partie de la formation de base et de la formation en entreprise, mais, encore une fois, c'est pour une meilleure adaptation à l'emploi et non pas nécessairement pour les besoins de la personne et du citoyen. Il faudrait aussi se demander si l'enseignement des TIC sera adapté à la spécificité des adultes.

Il faut noter d'ailleurs, qu'aucune mention n'est faite sur l'intégration des TIC dans l'enseignement. L'expertise du personnel enseignant n'est pas reconnue. Encore une fois les enseignants sont les grands oubliés de la politique, notamment au chapitre de l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que les établissements d'enseignement de niveau post-secondaire ne sont interpellés que pour répondre d'une manière plus souple et plus rapide aux besoins de formation de la main-d'œuvre. On veut favoriser les formations à temps partiel et les formations courtes en révisant les modes d'organisation pédagogique et les règles budgétaires. Jusqu'où iront les établissements d'enseignement pour se plier à ces nouvelles exigences ? Est-ce que les directions des établissements d'enseignement en profiteront pour combler le déficit de l'enseignement régulier ?

Ce qui devient important pour les gouvernements, dans un contexte de mondialisation des marchés, c'est la formation à l'emploi au détriment d'une véritable formation pour la vie. On cherche à obtenir une plus grande adéquation entre la formation et le marché du travail et une pression s'exerce pour qu'on modifie nos approches en enseignement. Si nous ne nous adaptons pas, les entreprises pourraient prendre le relais.

Verrons-nous apparaître un jour des écoles gérées par les entreprises ? Est-ce que ces formations parallèles échapperont au système d'éducation en place ? Est-ce que le ministère de l'Éducation doit rester le maître d'œuvre de la formation continue ? S'exercera-t-il une pression supplémentaire sur le diplôme collégial ? Verrons-nous apparaître la généralisation des modules de formation ?

Ce qui nous amène à parler de la reconnaissance des acquis et des compétences et de la formation manquante. Le gouvernement veut offrir un service de reconnaissance des acquis plus souple et plus simple offert par les établissements d'enseignement et par l'entreprise. Il y aura création d'une table interministérielle pour un meilleur accès à ce service. On veut également valoriser la reconnaissance des acquis et des compétences par des acteurs du marché du travail. On semble vouloir soutenir d'autres approches que celles qui seront données par des établissements scolaires.

Plusieurs questions se posent. Quels seront les liens entre le système de reconnaissance des acquis des institutions scolaires et celle des compétences reconnues par Emploi-Québec ? Quel sera l'impact de ce système distinct de reconnaissance des compétences délivré par Emploi-Québec sur le système d'éducation ?

Mais ce qui est le plus frappant c'est l'absence quasi totale des enseignantes et des enseignants dans la politique. En fait, la politique n'en parle qu'à un endroit spécifique lorsque dans la quatrième orientation, on veut rendre les activités de perfectionnement pédagogique et professionnel accessibles aux enseignantes et aux enseignants de tous les ordres d'enseignement ainsi qu'aux formatrices et aux formateurs. Et pourtant, les enseignantes et les enseignants sont les acteurs de première ligne. On ne sait pas quel rôle ils auront à jouer dans cette nouvelle politique. La politique est muette là-dessus. Est-ce que les conditions de travail des enseignantes et des enseignants à statut précaire seront encore une fois laissées pour compte ? On exigera plus des enseignants, mais il n'y aura rien en retour.

Une multitude d'actions et de mesures sont proposées, mais le plan d'action ne dit pas grand-chose sur la façon dont elles seront financées. Il y aura une certaine forme d'aide aux individus qui veulent entreprendre des études mais qu'en est-il de l'ajout de ressources à l'enseignement ? On favorise naturellement les partenariats avec les entreprises ou entre les ministères. N'est-il pas important que le ministère de l'Éducation reste le maître d'œuvre de la formation continue ? Et qu'en est-il d'un véritable financement pour une éducation de qualité ? Ne risque-t-on pas alors de nous transformer en centre d'emploi plutôt que de former de véritables citoyens autonomes et polyvalents ?

En fait, le principal problème, c'est que la politique, même si elle repose sur la Déclaration de Hambourg, ne s'incarne pas véritablement dans un projet de société pour une éducation démocratique et accessible à tous. La politique et son plan d'action reposent beaucoup plus sur une conception individualiste et individuelle de l'éducation orientée vers ses besoins que sur le développement de la collectivité et l'épanouissement de la population dans différentes sphères de la vie, en fonction de leurs besoins changeants et dans une perspective de justice sociale et de démocratie.